



AMBASSADE DE FRANCE AU CHILI
SERVICE ÉCONOMIQUE

Le Conseiller Economique

Santiago du Chili, le 27 juillet 2019

Réalisée par : Marie-Laure Pairon
Revue par : Marc Legouy, CSE

Eléments d'appréciation du système fiscal chilien

Suite à la conduite d'une politique budgétaire contra-cyclique dans un contexte économique difficile, **le déficit et la dette publique chilienne ont augmenté significativement entre 2013 et 2017** (respectivement de 0,6% à 2,8% du PIB et de 12,7% à 23,6% du PIB). Le gouvernement Piñera II, au pouvoir depuis mars 2018, a fait du **redressement des finances publiques** une de ses priorités, articulant mesures d'austérité budgétaire et plan de réduction progressive du déficit structurel (-0,2% par an jusqu'à atteindre 1% du PIB en 2022). En 2018, le déficit courant atteignait 1,7% du PIB du pays.

En dépit de cette détérioration sur la période récente, le Chili présente de **solides fondamentaux fiscaux et budgétaires**. Une loi de 2006 a instauré une **règle d'or budgétaire**, encadrant le solde budgétaire sur la base de la croissance potentielle du pays, permettant au pays d'accumuler des réserves en période haute du cycle économique et d'assurer les dépenses publiques en période basse de celui-ci. Parallèlement, le Chili est le seul pays d'Amérique latine à posséder des **fonds souverains d'ampleur** (10% du PIB / 25 milliards USD) : de par l'importance de ses actifs financiers (dont ces fonds souverains), **si la dette brute de l'Etat chilien s'élève à 25,6% du PIB en 2018, sa dette nette représente seulement 5,7% du PIB**.

Les recettes fiscales représentent 23% du PIB chilien et se composent principalement de la TVA (36% des recettes) **et des impôts sur le revenu** des entreprises et des particuliers (36% des recettes, l'impôt sur les sociétés étant combiné, par un mécanisme de crédit d'impôt, à l'impôt sur le revenu personnel du propriétaire de l'entreprise). Les dépenses de l'Etat chilien s'élèvent à 23,6% du PIB et sont constituées pour 70% de dépenses sociales (15,8% du PIB – protection sociale, santé, éducation). Le Chili affichait en 2017 le **2^{ème} niveau le plus faible de dépenses sociales de l'OCDE**, où la moyenne était de 20,1% du PIB. **Les inégalités, importantes au Chili (indice de Gini : 0,45), ne sont atténuées que de 5% par le système de taxation et redistribution** (en pourcentage de l'indice de Gini avant imposition et transferts), soit le **2^{ème} taux de redistribution le plus faible de l'OCDE**, où la moyenne est de 25%.

Si le Chili continue d'afficher une croissance élevée (3,9% en 2018), **la détérioration de plusieurs des fondamentaux économiques du pays menace le bon fonctionnement de son système fiscal à moyen terme**. Un important **vieillissement démographique** (entre 2010 et 2018, la part des plus de 55 ans dans la population active a augmenté de 18% à 26%) tend à diminuer les recettes fiscales à travers une réduction de la population active, tout en amenant à puiser dans le fonds souverain de réserve des retraites (3,5% du PIB), qui constitue pour l'heure un des principaux facteurs d'atténuation de la dette publique du pays. Parallèlement, le Chili connaît une **productivité décroissante depuis les années 2000**, qui affecte son activité économique et par-là son niveau de recettes fiscales à moyen-long terme, sans qu'un investissement public d'ampleur ne vienne aider à contrebalancer cette tendance à la baisse de la productivité.

Comparé au reste de l'Amérique latine, le Chili affiche une fiscalité peu complexe (34^{ème} sur les 94 juridictions les plus complexes au niveau mondial, selon une étude du Groupe TMF, quand l'Argentine, le Brésil ou la Colombie sont parmi les dix premiers). Bien que plus lisible, le système fiscal chilien présente une **structuration similaire à celle d'autres pays latino-américains**, avec notamment un poids important de la **fiscalité indirecte** (qui représente 50% des recettes fiscales de la zone LAC contre 33% dans l'OCDE) et une **forte dépendance des recettes fiscales au cours des matières premières**. En dépit de ces traits communs, le Chili connaît une situation budgétaire plus

favorable, avec un déficit et une dette publique parmi les plus faibles de sa zone régionale (3^{ème} dette publique brute la moins élevée de la zone LAC).

Projet de réforme fiscale

Le ministre des finances chilien a présenté un **projet de réforme fiscale qui devrait être adopté au cours du dernier trimestre 2019.**

Dans une volonté de simplification, cette réforme fiscale projette un retour à un régime unique, qui serait complètement intégré : toutes les entreprises verraient leurs bénéfices taxés à hauteur de 27%. Les associés-actionnaires-copropriétaires pourraient déduire de leur impôt additionnel 100% du montant de l'impôt de première catégorie payé par l'entreprise, et ne paieraient d'impôt additionnel que sur la base des dividendes effectivement versés au cours de l'année fiscale écoulée. **Parallèlement, la réforme fiscale souhaite introduire une nouvelle définition des dépenses acceptées comme déductibles dans le calcul des bénéfices imposables au titre de l'impôt sur les sociétés.** Celle-ci élimine la corrélation que fait la loi actuelle entre dépenses et génération de revenus pour l'entreprise, et en propose une acceptation plus large, où les dépenses doivent être en lien avec l'activité de l'entreprise mais peuvent être habituelles ou extraordinaires, directes ou indirectes, etc.

La réforme fiscale se compose de mesures très diverses, ciblant différents secteurs de l'économie et différentes parties de la population. Elle comporte ainsi l'instauration d'un **impôt sur les services numériques**, des **mesures anti-évasion fiscale**, une augmentation des crédits d'impôt TVA, un **renforcement de la fiscalité verte**, une facilitation du paiement de l'impôt sur l'héritage, etc. Les dépenses comme les recettes nouvelles sont ainsi relativement dispersées, rendant difficile d'estimer l'impact réel sur l'économie à moyen-terme que pourrait avoir la réforme.

Le système fiscal chilien se caractérise par un nombre important de **crédits d'impôt, régimes préférentiels**, etc., qui représentent au total 9,9 Mds USD et viennent alléger l'imposition des contribuables, soutenant par-là de façon indirecte l'économie du pays. Le projet de réforme prévoit de renforcer encore cette dimension, commune à la plupart des pays d'Amérique latine, en étendant le champ de ces différents crédits d'impôt à titre de **mesures de soutien à l'investissement.**